



## jour travaillé le dimanche en jardinerie

Par **STF**, le **11/05/2011** à **13:32**

je travail 1 dimanche sur 2, tjrs payees a 25/. DERNIEREMENT MA DIRECTION ma retiré 14H SUR MON SALAIRE SOU PRETESQUE QUE LE DIMANCHE est un jr qui ne donnent pas droit a un repos compensateur. depuis je prend un seul jr de repos par semaine pour ne pas perdre ces heures et la je travail depuis 9 JOURS consecutifs! qu en pensez vs? merci

Par **P.M.**, le **11/05/2011** à **14:34**

Bonjour,

Il est interdit de faire travailler un salarié plus de 6 jours sans qu'il prenne un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...

Par ailleurs, la Convention Collective applicable peut prévoir des dispositions particulières concernant d'une part le repos hebdomadaire et d'autre part la majoration des heures du dimanche...